AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 14-6-78456178

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(CHER, EURE-ET-LOIR, INDRE, INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER, LOIRET)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, rue de Curambourg - B.P. 210 - 45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX
Téléphone : 86-36-24

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F

M. le Sous-Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux
93, rue de Curambourg - B.P. 210
45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX
C. C. P. : La Source 4604-25 C

Commission Paritaire de Presse n° 530 AD

BULLETIN TECHNIQUE N° 196 — 13 JUIN 1978

/ VIGNES /

MILDIOU

De nouvelles taches sur feuilles et les premières attaques sur grappe ont été observées. En raison du développement important de la végétation et à l'approche de la floraison, période où les vignes sont particulièrement sensibles, la protection conseillée dans le Bulletin technique du 9 Juin doit être réalisée incessamment.

Le concours pour la détection des foyers primaires de mildiou étant toujours ouvert, nous demandons aux viticulteurs de bien vouloir envoyer au Service de la Protection des Végétaux les premières taches de mildiou qu'ils pourraient trouver dans leurs vignes.

OIDIUM

Il convient de profiter du traitement dirigé contre le mildiou pour combattre l'oïdium dans les vignes sensibles.

BLACK-ROT

Le traitement dirigé contre le mildiou sera également efficace contre le Black-rot à condition d'utiliser alors un fongicide efficace contre cette maladie et à la dose nécessaire. Il est rappelé que les traitements conseillés contre le Black-rot sont obligatoires dans tous les vignobles situés dans les communes qui ont été déclarées contaminées par un arrêté préfectoral ; leur liste et les fongicides utilisables ont été communiqués dans le Bulletin technique du 10 Mai.

VERS DE LA GRAPPE

Si une première intervention n'a pas encore été réalisée, il y a lieu de se reporter aux indications contenues dans le Bulletin technique de la Station d'Avertissements Agricoles "CENTRE" du 6 Juin.

Il est temps d'intervenir dans les vignes infestées du Sancerrois.

/ ARBRES FRUITIERS /

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Les captures en pièges sexuels et les sorties en élevages se poursuivent. Les premiers oeufs pondus vont bientôt éclore. Il est donc conseillé d'effectuer un traitement contre ce ravageur avant la fin de cette semaine. Les produits utilisables ont été indiqués dans le Bulletin technique du 6 Juin.

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Les projections d'ascospores ne sont pas encore terminées. En conséquence, il y a lieu de profiter du traitement contre le carpocapse pour intervenir contre la Tavelure.

OIDIUM DU POMMIER

Afin de limiter les contaminations secondaires il est conseillé pour les variétés sensibles de supprimer les pousses oïdées et d'ajouter à la bouillie destinée à combattre le carpocapse un produit actif contre l'oïdium.

P. 252

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET

ARAIGNEES ROUGES - PUCERONS - PSYLLES

Localement les populations d'araignées rouges et de pucerons sont assez importantes. Des pontes et des larves de psylles sont observées dans certains vergers. En conséquence les arboriculteurs doivent surveiller leurs plantations afin de savoir s'il y a lieu d'intervenir contre ces ravageurs.

CYLINDROSPORIOSE (ANTHRACNOSE) DU CERISIER

Les premières taches de la maladie viennent d'être observées. En conséquence, pour les variétés sensibles dont les fruits ne seront pas encore mûrs avant 15 jours, un traitement pourra être appliqué avec l'un des fongicides suivants : DOGUADINE (Dodinal, Melprex) : 80 g MA/hl - FOLPEL (Nombreuses spécialités) : 100 g MA/hl - MANEBE (Nombreuses spécialités) : 160 g MA/hl - OXYQUINOLEATE DE CUIVRE (Quinolate) sauf en pépinières : 50 g MA/hl - BENOMYL (Benlate) : 30 g MA/hl - DITHIANON (Délan) : 50 g MA/hl.

Il convient d'utiliser seulement le BENOMYL ou le DITHIANON si la récolte doit débuter une semaine après le traitement. Pour les variétés dont les fruits sont mûrs ou proches de la maturité, il n'y a pas lieu d'intervenir.

MOUCHE DE LA CERISE

Les indications données dans le Bulletin technique du 30 Mai sont toujours valables.

PUCERONS VERTS ET NOIRS /BETTERAVES SUCRIERES/

Depuis plusieurs jours, les captures de pucerons ailés sont plus importantes dans les différents pièges du réseau.

Le puceron vert de la betterave (Myzus persicae) le principal vecteur de la jaunisse est le plus dangereux et il est nécessaire d'intervenir dès que l'on dénombre 1 à 2 pucerons verts pour 10 betteraves (comptage réalisé sur une centaine de plantes). Une surveillance des cultures est nécessaire jusqu'au stade 8 - 10 feuilles vraies, la betterave devenant alors moins sensible aux inoculations de la jaunisse virale.

Le puceron noir de la fève et de la betterave sucrière (Aphis fabae) est moins dangereux mais peut perturber la croissance des jeunes cultures. On estime qu'il faut intervenir dès que l'on observe une betterave sur deux portant une petite colonie.

Plusieurs matières actives sont utilisables : la liste en a été donnée dans le Bulletin du 23 Mai. Il est conseillé de changer de matière active d'une intervention à l'autre. L'utilisation d'un insecticide de choc et épargnant les auxiliaires tel que le PIRIMICARBE (Pirimor) est conseillé, en dernière application, à l'approche du stade 8 - 10 feuilles de la culture.

MILDIOU DU TABAC / TABAC /

Les premiers foyers de mildiou du tabac ont été observés voici déjà quelques jours en France.

Il est rappelé que la lutte contre le mildiou du tabac a été rendue obligatoire par arrêté préfectoral dans tous les départements. Cet arrêté a prévu des mesures concernant les semis et les plantations ; dans les plantations, les plantes ou les feuilles atteintes doivent être récoltées puis détruites selon les instructions données aux planteurs par les agents du Service d'Exploitation Industrielle des Tabacs et des Allumettes chargés de la surveillance des plantations. Une circulaire d'application, annexée à l'arrêté a précisé quels étaient les traitements à appliquer : les produits à utiliser sont ceux à base de MANEBE, soit en poudrage, soit en pulvérisation ; les traitements sont à effectuer à cadences variables (1 à 2 par semaine) selon les conditions météorologiques et la rapidité de croissance du tabac, les agents chargés de la surveillance de la culture fournissant les conseils nécessaires ; les bases de produit commercial à utiliser par hectare varient en fonction du développement de la plante et pourront atteindre jusqu'à 3 kg de produit commercial à 80 % de matière active par hectare.

Enfin, toute personne ayant décelé un foyer de mildiou est tenue d'en faire la déclaration au Service de la Protection des Végétaux - 93, rue de Curambourg - BP 210 - 45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX.

.../...

Des pucerons, Sitobion avenae principalement, sont observés dans près de 50 % des parcelles du réseau mais les populations restent toujours faibles et leur progression est lente en général.

Quelques cultures des départements de l'Indre, de l'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher peuvent cependant présenter jusqu'à 25 % de leurs épis colonisés, ces parcelles doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Pour apprécier les risques au niveau de la culture ou en cas d'intervention, il est possible de se reporter au Bulletin technique de la Station d'Avertissements Agricoles "CENTRE" du 9 Juin.

Les captures de cécidomyies sont toujours peu nombreuses dans les différents postes du réseau d'observation.

ORGES D'HIVER ET ESCOURGEONS

De nombreuses parcelles sont au stade grain laiteux et aucune intervention ne se justifie.

BLES DURS

Des attaques importantes de rouille brune sont observées dans certaines situations.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription Phytosanitaire "CENTRE"

G. BENAS

P 253

MILDIOU

/ POMMES DE TERRE /

Aucun foyer n'a encore été découvert ou signalé.

Il est donc demandé aux agriculteurs dans le cadre du concours pour la détection des foyers primaires de mildiou de bien vouloir envoyer au Service de la Protection des Végétaux les premières taches de maladie qu'ils pourraient trouver dans leurs cultures ou sur des repousses même issues de tas de déchets.

DORYPHORE

Les premières larves ont été observées depuis quelques jours déjà. Il est rappelé que la lutte contre ce ravageur est obligatoire et qu'elle doit s'effectuer lorsque les larves atteignent la taille d'un grain de blé.

TORDEUSE DU POIS

/ CULTURES LEGUMIERES /

Les sorties de papillons dans les élevages et les captures dans les pièges sexuels se poursuivent. Jusqu'à ces derniers jours, les conditions climatiques ont été très favorables à l'activité de ce ravageur. En conséquence, uniquement dans les régions habituellement infestées, un traitement pourra être appliqué avant la fin de cette semaine sur toutes les cultures qui commencent à former leurs gousses.

Ce traitement est inutile sur les cultures précoces dont les gousses sont bien formées ; sur les cultures tardives, il est conseillé d'attendre la formation des premières gousses pour intervenir.

On pourra utiliser l'un des insecticides suivants : DIETHION (Hylémox, Rhodocide) : 1 000 g MA/ha - PHOSALONE (Azofène, Zolone) : 600 g MA/ha.

Ces deux insecticides, également efficaces contre le puceron vert du pois présent dans certaines cultures, sont reconnus non dangereux pour les abeilles et leur délai d'emploi avant récolte est de 15 jours.

ANTHRACNOSE DU HARICOT

Cette maladie qui se manifeste sur les variétés sensibles par des taches brunes sur les feuilles, les tiges et les filets peut se combattre préventivement en effectuant trois pulvérisations fongicides aux stades végétatifs suivants : stade deux feuilles trifoliées - stade boutons floraux - stade début de formation des filets.

Les fongicides utilisables sont les suivants : BENOMYL (Benlate) : 40 g MA/hl - CARBENDAZIME (Bavistine) : 40 g MA/hl - MANEBE + THIOPHANATE METHYL (Peltar) : 200 g + 100 g MA/hl.

Les fongicides précédents sont efficaces contre diverses maladies du haricot, mais il est également possible d'intervenir contre l'anthracnose avec l'un des fongicides suivants, à la dose de 200 g MA/hl : CAPTANE - FOLPEL - MANCOZEBE - MANEBE - THIRAME - ZINEBE - ZIRAME.

BLES TENDRES D'HIVER

/ CEREALES /

De nombreuses parcelles ont atteint le stade amande aqueuse.

Les premiers symptômes de septoriose et de fusariose sont visibles sur épis et une intervention contre ces maladies peut encore se justifier dans la semaine qui suit la floraison en présence d'un inoculum important de septoriose sur les deux feuilles supérieures et de fusariose à la base des tiges : elle aura maintenant de moins en moins de chance d'être rentabilisée. Il convient de choisir un fongicide actif contre l'oïdium si cette maladie est présente également sur les deux dernières feuilles mais les conditions climatiques sont moins favorables au développement de cette maladie.

A l'exception de quelques cas particuliers, les attaques de rouille jaune ont peu progressé depuis quelques jours mais l'on assiste par contre dans de nombreuses situations à un développement important de la rouille brune. Si la floraison n'est pas complètement terminée, il est possible d'intervenir en utilisant un des fongicides ayant une certaine action sur cette maladie : TRIADIMEFON (Bayleton 25, Bayleton total) - TRIDEMORPHE ou TRIDEMORPHE + MANEBE (Calixine, Calixine M) - TRIFORINE + MANEBE (Saprol M) ou encore une des nombreuses associations composées d'un DITHIOCARBAMATE (Manèbe ou Mancozèbe) et d'un BENZIMIDAZOLE (Benomyl, Carbendazime, Thiabendazole ou Thiophanate-Méthyl).

.../...